

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS  
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE  
tenue en mairie, le 4 août 2010

1 - PARTICIPANTS

Monsieur George	Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
Monsieur Beaufort	Maire de Choisy-en-Brie
Madame Santus	Maire-Adjoint de Saint-Siméon
Monsieur Racinet	Maire de Leudon-en-Brie
Madame Nonne	Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
Monsieur Darcy	Maire de Marolles-en-Brie
Monsieur Fadin	Maire de Courtacon.
Monsieur Patrimonio	DRIEE
Madame Durieux	DDT 77
Madame Goumenopoulos	Chargée d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
Monsieur Suchecki	Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
Monsieur Henderycksen	Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

Excusé :

Monsieur Trawinski Maire de Chartronges

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

• Monsieur George ouvre la séance puis, après un tour de table de présentation, expose l'objet de cette réunion : l'ordre du jour porte sur l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000, « Rivière du Vannetin ».

Cette réunion de concertation associe Élus, bureau d'études, représentants de la DRIEE et de la DDT. Elle est plus particulièrement destinée à constituer le comité de pilotage du projet et à déterminer une méthodologie de travail.

Après discussion, les parties sont convenues des éléments suivants :

1- *Méthodologie de travail*

Il apparaît nécessaire de créer deux ateliers de réflexion :

- L'un, scientifique, destiné à établir un diagnostic écologique et socio-économique de l'état du site et à élaborer des objectifs.

- L'autre, orienté vers la communication, afin de permettre aux populations concernées d'appréhender les enjeux en question et d'accepter les mesures de préservation et de restauration du site préconisées.

Monsieur George insiste particulièrement sur la nécessité d'informer les exploitants agricoles.

1-1- Méthodologie scientifique :

En matière d'écologie, il s'agit de dresser un état des lieux des espèces et un diagnostic de l'habitat.

Il existe déjà quelques données disponibles (étude du CNRS, résultats de pêches électriques sur certains tronçons du Vannetin...). Il convient d'en faire la synthèse et de mettre en place une méthode d'échantillonnage destinée à compléter ces données.

Le système retenu consiste à réaliser une *typologie des espaces* en découpant le cours d'eau en tronçons homogènes, selon un système de cartographie linéaire (faisant apparaître les parcelles) puis de déterminer les points où devront être réalisées des pêches électriques complémentaires.

Une cartographie de l'occupation des sols est donc nécessaire. Ces cartes seront élaborées sur un fond IGN, à l'aide d'un SIG (MapInfo ou système compatible).

L'étude comprend également un volet socio-économique, consistant à identifier, à l'échelle du bassin versant, les activités et les sources de pollution par rejets ou de dégradation du site (assainissement, curages sauvages ...).

Une étude, réalisée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM, président M. Roger Revoile), devrait contenir des éléments d'information à ce sujet.

Le bureau d'études pourra solliciter, en appui scientifique, Monsieur Jean Allardi, membre du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), dont les coordonnées seront communiquées par la DRIEE.

Il importe d'obtenir un arrêté préfectoral autorisant l'accès aux berges du Vannetin, pour la Municipalité de Choisy-en-Brie et ses mandataires (observations sur le terrain, pêches électriques, campagnes de mesures ...).

#### 1-2- Méthodologie en matière de communication :

- Il est nécessaire d'associer et d'impliquer, très en amont, les populations concernées (activités agricoles et forestières, pour l'essentiel) à la réalisation du document d'objectifs et aux propositions de gestion du site, afin d'anticiper et de réduire les éventuelles difficultés de mise en œuvre du projet.

Les participants retiennent le principe d'organiser plusieurs réunions publiques.

Une première réunion du Comité de Pilotage est programmée pour le 28 septembre 2010, à 14 h 30, afin de présenter le projet Natura 2000, un exposé de la problématique, des éléments de diagnostic et de la méthodologie retenue, ainsi que le calendrier de travail (diaporama PowerPoint, panneaux ...).

Des informations sur l'évolution du dossier seront enfin régulièrement diffusées (lettres, encarts dans le bulletin municipal...)

- Une fois la phase d'élaboration des diagnostics et des mesures de gestion du site achevée, il paraît essentiel de mettre en place un comité « agricole », associant aux décisions agriculteurs, propriétaires ou exploitants, ainsi que la chambre d'Agriculture.

Il s'agira de faire comprendre, adopter et de pérenniser de nouveaux comportements de la part des utilisateurs du site.

Cette démarche s'appuiera sur les éléments développés dans le document d'objectifs :

- projets de cahiers des charges types précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière,

- indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs (MAEt, contrats non agricoles non forestiers, contrats forestiers...),

- description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le DOCOB devra ainsi comprendre un recensement des bénéficiaires potentiels de ces différentes incitations financières.

#### 2- *Calendrier*

Les parties conviennent d'une prochaine réunion du Comité de Pilotage le mardi 28 septembre à 14 h 30. Une réunion préalable du comité chargé de la communication (Élus et bureau d'études) se tiendra le vendredi 10 septembre 2010 à 14 h 30, en mairie de Choisy-en-Brie.

L'objectif, selon Monsieur Patrimonio, est celui d'une validation de l'étude fin 2011, avec une validation du diagnostic au printemps 2011.

Le secrétariat des différentes réunions est assuré par le bureau d'études.

Monsieur George remercie les participants. La séance est levée à 16 h 30.